

4 ALBERT EMBANKMENT
LONDRES SE1 7SR
Téléphone : +44 (0)20 7735 7611 Télécopieur : +44 (0)20 7587 3210

SN.1/Circ.276
10 décembre 2008

**PASSAGE DE LA NAVIGATION AVEC CARTES PAPIER À LA NAVIGATION
AVEC LES SYSTÈMES DE VISUALISATION DE CARTES ÉLECTRONIQUES
ET D'INFORMATION (ECDIS)**

1 À sa cinquante-quatrième session (30 juin - 4 juillet 2008), lors de l'élaboration du projet de prescriptions relatives à l'emport d'ECDIS, reconnaissant qu'une formation appropriée était un facteur important qui contribuerait à garantir la bonne application des prescriptions relatives à l'emport d'ECDIS et, bien que la révision en cours de la Convention STCW et du Code STCW, qui doit être achevée en 2010, doive en principe tenir pleinement compte de l'élément humain et de la formation nécessaire pour garantir le passage sans heurt de l'utilisation de cartes papier à l'utilisation d'un ECDIS, le Sous-comité de la sécurité de la navigation (NAV) a estimé que des conseils sur le passage de la navigation avec cartes papier à la navigation avec l'ECDIS pourraient être utiles aux Administrations, aux gens de mer, aux propriétaires et exploitants de navires, aux établissements de formation maritime et aux fabricants de matériel ECDIS, lorsqu'un navire est équipé pour la première fois d'un ECDIS, que ce soit ou non en vertu d'une prescription obligatoire.

2 Le Sous-comité NAV a donc élaboré les conseils pour le passage de la navigation avec cartes papier à la navigation avec les systèmes de visualisation de cartes électroniques et d'information (ECDIS) qui sont annexés à la présente circulaire.

3 À sa quatre-vingt-cinquième session (26 novembre – 5 décembre 2008), le Comité de la sécurité maritime s'est rallié au point de vue du Sous-comité, a approuvé les conseils sur le passage de la navigation avec cartes papier à la navigation avec les systèmes de visualisation de cartes électroniques et d'information (ECDIS), qui figurent en annexe, et a incité les autorités compétentes à suivre ces conseils.

4 Les Gouvernements contractants et les organisations internationales sont invités à porter les conseils ci-joints à l'attention de toutes les parties intéressées.

ANNEXE

CONSEILS SUR LE PASSAGE DE LA NAVIGATION AVEC CARTES PAPIER À LA NAVIGATION AVEC L'ECDIS

Introduction

1 Les conseils et renseignements suivants sont donnés pour faciliter le passage de la navigation avec cartes papier à la navigation avec l'ECDIS.

Transition et formation

2 Dans un premier temps, les propriétaires et les exploitants de navires devraient entreprendre une évaluation des problèmes liés au passage de la navigation avec cartes papier à la navigation avec l'ECDIS. Il conviendrait que les équipages des navires participent à une telle évaluation afin de recenser les préoccupations ou besoins pratiques de ceux qui seraient tenus d'utiliser l'ECDIS. Une telle procédure permettra d'appréhender plus facilement et rapidement les éventuels problèmes à régler et aidera les équipages des navires à se préparer au changement.

3 L'établissement d'une documentation relative à l'évaluation des problèmes, allié à la mise au point de procédures normalisées relatives à l'exploitation des ECDIS, facilitera l'adoption de bonnes pratiques de navigation avec l'ECDIS, simplifiera la formation des membres d'équipage et permettra un transfert du quart sans contretemps entre ces membres.

4 De plus, les propriétaires et les exploitants de navires devraient s'assurer qu'un programme de familiarisation complet* et une formation spécifique au type de matériel sont dispensés aux équipages de leurs navires et que ces équipages comprennent parfaitement que l'utilisation de cartes électroniques à bord ne les dispense pas de planifier la traversée, cette tâche demeurant nécessaire.

Catalogue de l'OHI décrivant la couverture des cartes

5 L'Organisation hydrographique internationale (OHI) met à disposition un catalogue de cartes en ligne qui décrit la couverture des cartes électroniques de navigation (ENC) et des cartes marines matricielles (RNC) (lorsqu'elles existent et lorsqu'une couverture ENC n'est pas encore disponible) et renvoie aux indications fournies par les États côtiers au sujet des éventuelles cartes papier nécessaires (lorsque c'est le cas). Ce catalogue contient également des liens vers les sites Web des États Membres de l'OHI sur lesquels des informations supplémentaires peuvent être trouvées. Le catalogue de cartes en ligne de l'OHI est disponible sur le site de l'OHI à l'adresse suivante : www.iho.int.

Renseignements complémentaires

6 Outre les règles nationales et internationales, les réglementations, le cours type et les normes de fonctionnement de l'OMI, l'OHI a publié en ligne le document intitulé *Facts about electronic charts and carriage requirements*. Il est recommandé de consulter cette source d'information sur le matériel ECDIS, la formation et les aspects techniques des données des cartes électroniques. Des exemplaires gratuits sont

* Cours type 1.27 de l'OMI sur l'utilisation pratique des systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS)

disponibles auprès de sources diverses, notamment aux adresses suivantes : www.iho.int et http://www.ic-enc.org/page_news_articles2.asp?id=12.

7 Une autre source utile de renseignements sur les ECDIS est la suivante : *The Electronic Chart*, 2ème édition, par Hecht, Berking, Büttgenbach, Jonas et Alexander (2006). Cet ouvrage décrit les éléments de base, les fonctionnalités, les capacités et les limites des ECDIS. *The Electronic Chart* est publié par GITC, Pays-Bas, ISBN : 90-806205-7-2 et est disponible à l'adresse suivante : www.hydro-international.com.

8 Il faudrait aussi se reporter aux autres circulaires sur la sécurité de la navigation (SN/Circ.) diffusées par l'Organisation, et en particulier à la circulaire SN/Circ.207/Rev.1 sur les différences entre les RCDS et les ECDIS, à la circulaire SN/Circ.213 intitulée "Guide sur les systèmes de référence utilisés pour les cartes marines et la précision des positions indiquées", à la circulaire SN/Circ.255, qui fournit des conseils supplémentaires sur les systèmes de référence utilisés pour les cartes marines et la précision des positions indiquées et à la circulaire SN/Circ.266 sur l'entretien du logiciel des systèmes de visualisation de cartes électroniques et d'information (ECDIS). Toutes ces circulaires et autres guides de l'OMI peuvent être téléchargés du site Web de l'OMI à l'adresse suivante : www.imo.org.

9 Les propriétaires et les exploitants de navires devraient s'adresser systématiquement à leur administration nationale pour obtenir les tout derniers renseignements sur l'emport et l'utilisation d'un ECDIS.
